

révolutionnaires comme est le citoyen Ferry.

L'homme des « destructions nécessaires » attend sans doute que ses collègues de la justice et du ministère de la guerre appliquent, chacun pour son compte, à la magistrature et à l'armée, tout ce que comportait de ce sujet son ancien programme de 1869. Pour lui, on ne saurait nier que, dans le domaine de l'instruction, il n'opère, d'un coup, de complets bouleversements. Par son projet, en effet, non-seulement le nom même d'universités et de facultés libres disparaît pour faire place à ce qu'on veut bien appeler, par une suprême dérision, des écoles libres; mais les étudiants que contenaient ces écoles ne pourront prendre leurs inscriptions que dans les universités d'Etat. Il est superflu d'ajouter qu'ils ne pourront aussi passer leurs examens que devant les examinateurs de l'Etat.

Mais il y a plus, car il appartenait à M. Ferry d'accumuler toutes les persécutions dans ce projet liberticide. En l'entendant lire, hier, à la Chambre, les députés de la droite se sont, à diverses reprises, écriés après chaque article : « Voilà les libéraux ! voilà la liberté ! » Et, en effet, il est difficile d'accuser plus impudemment la volonté de supprimer absolument toute liberté d'enseigner pour ceux qui ont le malheur de ne pas professer les mêmes doctrines que les libres-penseurs, aujourd'hui au gouvernement.

L'article 7 qui fait défense à tout membre des congrégations religieuses non autorisées de participer à l'enseignement public ou libre, qu'est-ce autre chose qu'un véritable édit de proscription porté, au mépris de la loi, contre toute une classe de citoyens qui, de par la loi, lorsqu'ils sont en possession des diplômes exigés par elle, ont le droit absolu d'enseigner ?

En résumé, ce projet est une déclaration de guerre à tous les catholiques, et il porte avec plus de violence encore, dans le domaine de l'enseignement supérieur, la persécution dont sont l'objet les instituteurs congréganistes sur le terrain de l'enseignement primaire. Nous attendons de voir comment il sera accueilli par les libéraux du Journal des Débats et des autres organes du centre gauche, jadis ralliés aux idées de M. Laboulaye s'est surtout fait l'organe. Mais, sans tarder, tous les catholiques comprendront la nécessité de lutter par toutes les voies légales contre le projet dont on les menace.

Gardiens naturels de la liberté religieuse en matière d'enseignement, nos évêques élèveront la voix les premiers et ils n'ont pas de doute que, comme nous le voyons présentement en Belgique, tous les fidèles leur feront écho. Dès à présent, et agissant selon leur droit de citoyens, tous les catholiques auront à cœur de préparer un vaste mouvement de protestations dont la forme sera promptement étudiée. Par voie de pétition, ou de toute autre manière, il importe que le Sénat soit formellement mis en demeure de s'opposer, selon son devoir, à un projet odieux qui ne serait autre chose qu'une loi de trouble, d'oppression et de tyrannie.

ATOUTS ROUSSIER.  
La *Marseillaise* se livre, à propos de la grâce dont M. Ranc vient d'être l'objet, à des réflexions dont la justesse et surtout la logique ne sauraient être contestées.

En voici les passages principaux :  
« M. Le Royer et M. Andrieux, flanqués de M. Langlois, ont annoncé qu'ils reposaient l'amnistie de toutes leurs forces parce qu'ils ne voulaient pas voir rentrer en France les hommes condamnés par assassins ou incendie, non plus que les membres de la Commune, qui ont signé le décret des otages ».

« Illogique ou non, la déclaration des Andrieux, des Le Royer et des Langlois était précise ! C'était pour empêcher la rentrée des condamnés de droit commun, qu'ils combattaient l'amnistie totale. Or le premier proscriit pour qui sont ouvertes les portes de la France est M. Arthur Ranc, ancien membre de la Commune et condamné à mort pour avoir signé le décret des otages, c'est-à-dire pour assassinat ».

« Maintenir au bagne de l'île Nou ou dans les terres chaudes de la presqu'île Ducos des malheureux qui n'ont jamais signé aucun décret de mort contre les otages, et, après avoir annoncé hautement qu'on serait sans pitié pour les meurtriers, inscrire le premier sur la liste des amnisties, c'est le plus curieux mélange de férocité, d'injustice et d'effronterie auquel il nous ait encore été donné d'assister. Le journaliste Humbert, qui traîne, à six mille lieues d'ici, sous le bâton des gardes chourmes, la chaîne des forçats, peut-il rester une heure de plus dans sa misère, sans que toutes les lois de la morale éternelle soient instantanément abolies ? N'aurait-il pas le droit de dédier à la conscience publique cette protestation :  
« Oui, j'ai approuvé dans mon journal le décret des otages, mais c'est justement parce qu'il était signé de M. Ranc que je savais modéré, ami et collaborateur de M. Gambetta. J'ai pensé que la nécessité qui l'avait dicté était bien impérieuse, pour qu'un homme aussi raisonnable ait cru devoir y apposer son nom. C'est donc M. Ranc qui a la responsabilité des articles qui m'ont valu la peine affreuse des travaux forcés à perpétuité que je continue à subir, tandis qu'il se promène libre dans Paris, en attendant qu'il pose sa candidature à Lyon ».

« La vérité est qu'Humbert n'est pas plus coupable que Ranc et que Ranc est tout aussi innocent qu'Humbert. Seulement, Humbert ne connaît pas M. Gambetta et Ranc le connaît. Que MM. Le Royer, Lepère ou Ferry osent donc soutenir à la tribune que, quoiqu'il ait fait ou pas fait, car il a été le favori de la République, la justice perd ses droits, M. Ranc est gracié si, au lieu d'être rédacteur de la *Marseillaise* ? Dans ce dernier cas, le gouvernement se basant sur ce qu'il a été

convaincu d'un crime de droit commun persisterait à le considérer comme le premier malfaiteur. Mais M. Gambetta a dit : « Je veux qu'il rentre ».

« Et tous les jugements, avec et y compris leurs considérants et leurs dispositifs, ont disparu devant cette injonction sans réplique, C'est avec des iniquités de cette envergure qu'on trouble les esprits et qu'on déséquilibre les cervaux. Puisque M. Le Royer est de Genève qu'il aille passer quelques heures à peine dans sa ville natale. Il entendra tout le long de ses promenades des récriminations dans ce genre :  
« Elle est propre, leur amnistie ! Je n'en profite pas, moi qui ai été condamné au bannissement pour avoir usurpé les fonctions de chef de bureau à l'assistance publique, et M. Ranc en profite, lui qui a été condamné à mort pour avoir fait fusiller l'archevêque ! »

Mais il y a plus, car il appartenait à M. Ferry d'accumuler toutes les persécutions dans ce projet liberticide. En l'entendant lire, hier, à la Chambre, les députés de la droite se sont, à diverses reprises, écriés après chaque article : « Voilà les libéraux ! voilà la liberté ! » Et, en effet, il est difficile d'accuser plus impudemment la volonté de supprimer absolument toute liberté d'enseigner pour ceux qui ont le malheur de ne pas professer les mêmes doctrines que les libres-penseurs, aujourd'hui au gouvernement.

### Bulletin Economique

#### LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE

Pendant les premiers mois de l'année dernière, le commerce et l'industrie de notre pays importaient beaucoup en vue de l'Exposition universelle; en revanche, ils vendaient très-peu au dehors, parce que le plus grand nombre des opérations était ajourné jusqu'après l'Exposition. On sait combien cette seconde partie du programme c'est peu réalisée. Un stock d'un milliard en marchandises est resté sur les bras des importateurs.

Les deux ou trois premiers mois de 1878, sont donc ceux où on a le plus acheté et le moins vendu.

Examinons maintenant ce qui se passe cette année et comparons. Voici les chiffres du commerce extérieur de la France en janvier et février 1879 :

Importations :	1879	1878
Objets d'alimentation	219,137,000	146,872,000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	361,394,000	417,331,000
Objets fabriqués	67,388,000	71,345,000
Autres marchandises	27,311,000	35,520,000
Totaux	339,703,000	671,328,000
Exportations :	1879	1878
Objets fabriqués	229,790,000	222,390,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie	180,868,000	184,787,000
Autres marchandises	22,352,000	21,876,000
Totaux	422,210,000	429,263,000

Ces résultats, remarque la *Patrie*, sont aussi mauvais qu'on puisse les imaginer.

En effet, nous avons importé en ces deux mois pour 34 millions de plus que pendant ceux de 1878, qui présentaient un chiffre énorme aux importations en vue de l'Exposition.

Y a-t-il, au moins, compensation du côté des ventes ? Hélas ! non ! car nous voyons les exportations être inférieures de 276 millions 1/2 aux importations.

L'année dernière, à la fin de ces deux mois l'infériorité des exportations était déjà très-grande, puisqu'elle se chiffrait par 245 millions 1/3. Nous savons comment on l'expliquait. Mais, cette année, comment expliquera-t-on que cette infériorité aille jusqu'à 276 millions 1/2 ? Nous n'avons plus l'argument tiré de l'Exposition.

Depuis la fin de janvier, la situation s'est même aggravée.

A cette date, nous avions exporté pour 8 millions de plus qu'à la fin de janvier 1878 ; or la fin de février ne présente plus qu'une supériorité de 3 millions sur les ventes effectuées à la fin de janvier 1878. Le seul indice d'amélioration qu'on avait pu remarquer, indice pourtant si faible, tend à disparaître rapidement.

A tous les égards, les chiffres que publie le *Journal officiel* sont donc très-favorables.

Nos industries et notre commerce, déjà grevés d'un stock d'un milliard non vendu à la fin de 1878, s'engagent de plus en plus dans cet ordre étrange d'opérations qui consiste à acheter beaucoup à l'étranger et à lui vendre de moins. L'affaire est excellente pour nos fournisseurs du dehors, mais, quoi qu'en disent les économistes tant mieux, elle est détestable pour nous.

### Bulletin Militaire

— Le ministre de la guerre a décidé qu'à l'occasion des fêtes de Pâques, il sera accordé cette année, comme les années précédentes, des permissions de six jours pleins aux engagés conditionnels qui auront mérité cette faveur par leur bonne conduite.

Ces permissions dateront le mercredi 9 avril au soir et expireront le mercredi 10 au matin.

Des permissions de même durée seront délivrées lors des fêtes de la Pâque juive qui auront lieu cette année du 18 avril aux engagements conditionnels du culte israélite.

### ROUBAIX-TOURCOING

#### et le Nord de la France

Dans le scrutin sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant l'ouverture au ministre des finances, sur l'exercice de 1878, d'un crédit de 27,086,978 fr. 10 pour le paiement des garanties d'intérêts dues au chemin de fer de Fougny et le paiement des arrages et des frais de l'emprunt réalisé en rentes de 3 p. 100 amortissables, 2° l'annulation de divers crédits ouverts au ministre des travaux publics et montant en somme à 17,908,142 francs, les votes des sénateurs du Nord se sont répartis de la façon suivante :

Ont voté pour : MM. Corne, Dutilleul, Fournier, Kolb-Bernard, Massiet de Biest, Merlin Rogier, Testelin.

N'ont pas pris part au vote : MM. Pajot, Thery.

Absent par congé M. le général Faidherbe.

Dans le scrutin qui a eu lieu, samedi, au Sénat, sur le projet de loi concernant la suppression du droit de timbre sur les mandats de poste, tous les représentants

du Nord ont voté selon les conclusions du rapport, à l'exception de M. Pajot qui n'a pas pris part au vote.

M. Casimir Fournier, sénateur du Nord, a été nommé membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi concernant les avis de paiement à donner moyennant une taxe spéciale aux expéditeurs des mandats des postes.

Dans la répartition des bureaux qui a eu lieu samedi dernier, les députés du Nord ont été placés de la façon suivante :

1er bureau, M. le baron de la Grange; 2e, MM. Debuchy, Jaos, Serpelet; 3e, M. Pierre Legrand, Menthon; 4e, MM. Gérard, Guillemain, des Rotours; 5e, MM. Georges Besme, de Marcère, Tellez-Bethune; 6e, M. Masure; 7e, MM. Louis Legrand, Trystans; 8e, M. Bertrand-Nilcuët.

La paroisse Saint-Joseph se prépare à célébrer avec éclat la fête de son saint patron.

Une messe solennelle sera dite mercredi prochain, à neuf heures le même jour, à 6 heures, un salut solennel sera chanté pour inaugurer l'ouverture de la neuvaie.

Une quête sera faite pour pourvoir aux besoins de la paroisse qui sont considérables.

On nous signale de nouveau la disparition d'un petit garçon, Jean-Baptiste Vienne, âgé de quatre ans. Ce n'enfant a été retrouvé dans les puits, hier après-midi vers deux heures et n'a plus reparu depuis ce moment.

Dans la nuit du 13 au 14 courant, des rôdeurs ont cherché à retrouver les traces, se sont introduits dans une cour attenante à la maison de M. Goblet, à Croix, et ont enlevé du linge et un seau en fer blanc.

Malgré le soin que met la presse à signaler les faits d'escroquerie, sous quelque forme qu'ils se produisent, il est encore des escrocs qui se laissent dupe avec une facilité vraiment surprenante. Deux prétendus marchands d'alcool se présentaient, hier, chez un marchand de liqueurs de notre ville et lui offraient sur échantillons, et à un prix très-bas, un fût d'alcool d'environ 70 litres. Le marchand fut conquis, la marchandise livrée et l'argent — 160 fr. — empoché par ces deux compères qui déguerpirent alors au plus vite. Après le départ des deux marchands, le propriétaire liquorigène vint à vérifier le contenu du fût qui lui avait été livré; mais, ô déception ! il ne coula du fût qu'une eau claire et limpide.

Les deux escrocs sont activement recherchés.

Un cadavre a été trouvé, ce matin, au pied d'un escalier, dans l'escalier du *Welf-Brau*, rue de l'Alma. Ce cadavre a été reconnu comme celui d'un jeune nommé Vronan.

Le corps d'un individu paraissant âgé d'environ 40 ans, a été retiré hier matin, du canal, près de l'écluse de Wasquehal.

On n'a trouvé sur cet homme aucune trace de son identité. M. le docteur Jacquart, appelé à constater le décès, a déclaré que la mort remontait à au moins à six semaines.

Le concert spirituel du Jeudi-Saint que les orphelins de Lille ont créé, le 14 il y a 10 ans, aura cette année, un caractère exceptionnel, il aura lieu dans la salle du Conservatoire de musique à 7 heures du soir.

Le *Sublime Gallia* de Gounod, l'*Infantina* du Stabat de Rossini seront magistralement interprétés par Mme Fusch Madier, l'émoussée artiste si applaudie en ce moment au théâtre de la Monnaie à Bruxelles.

La section chorale dirigée par M. Boulanger et composée de tous les éléments qui lui ont valu son magnifique triomphe au concours de l'Exposition de Paris sera renforcée d'un grand nombre de soprani. L'orchestre se composera de la section symphonique dirigée par M. Emile Schillio qui vient de révéler sa puissante organisation au dernier concert du conservatoire.

Tous les amateurs de la musique véritablement religieuse, la seule que comporte le jour du Jeudi-Saint, voudront assister à cette solennelle interprétation de morceaux sacrés dans lesquels le génie de Rossini et celui de Gounod ont traduit les douleurs de l'Église et de la France.

La salle du conservatoire sera divisée en places réservées portant indication des noms des souscripteurs.

Le prix des places réservées est fixé à 8 francs; celui des places non réservées à 6 francs; l'entrée du salon blanc précédant la salle de concerts sera de 2 francs.

Afin d'assurer la parfaite composition de l'auditoire les demandes de places doivent être adressées au président de la société, rue de l'Opéra, 23, qui transmettra ensuite les cartes d'entrée aux souscripteurs à domicile.

La pétition dont voici le texte, adressée à M. le Ministre des Postes et Télégraphes, a été recueillie de nombreuses signatures :

« Les souscripteurs, négociants, industriels et commerçants de la ville de Roubaix, l'honneur d'appeler votre attention sur le service des postes et télégraphes à Roubaix et de vous demander l'installation de ce double service dans un local dont les dimensions et l'aménagement sont en rapport avec l'importance commerciale et industrielle de la ville et les besoins du public ».

« Ils espèrent que vous voudrez bien, avant de prendre une décision pour la réunion de ces deux services, ordonner une enquête qui vous démontrera l'insuffisance absolue des locaux actuellement occupés par les bureaux de la poste et du télégraphe ».

« Le public est admis au bureau de la poste dans une pièce de quinze mètres carrés au plus, pour tous ses services, avec deux petits guichets, et au bureau du télégraphe, dans une pièce de sept à huit mètres carrés, avec un seul guichet. Ces dispositions défectueuses font perdre beaucoup de temps et nuisent à la régularité du service ».

« Ils ont l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, vos très-humbles serviteurs ».

Nous lisons dans l'*Écho du Nord* :

« Le comité limitier s'est réuni samedi soir, à Faidherbe, la crise industrielle était à son apogée. Des renseignements apportés par chacun des membres, il résulte que la situation s'aggrave, que la vente devient de plus en plus difficile et les prix de moins en moins élevés. Comme dans la Haute-Saône, on annonce que pour le jour de nouveaux arrêts partiels ou des diminutions des heures de travail ».

« On a proposé, pour continuer tant bien que mal, de lutter contre les produits étrangers d'abaisser les salaires de 20 à 30 p. 100, mais ayant déjà réalisé des baisses de 30 ou 40 p. 100. Jusqu'ici toutes avaient été écartées à la presque unanimité; mais les adversaires les plus résolus de cette mesure ont été obligés de reconnaître hier qu'elle était absolument aux profits des étrangers, non pas pour leur procurer des bénéfices, mais pour diminuer des pertes qu'ils ne pouvaient supporter ».

« Les salaires, qui depuis cinquante ans à Lille n'ont pas cessé d'augmenter gra-

duellement, vont donc être brusquement réduits de 10 à 20 p. 100; la gravité de cette mesure est la seule raison qu'il ait fallu ajourner; mais les manufacturiers ne peuvent continuer éternellement les sacrifices qu'ils n'acceptent encore que parce qu'ils n'ont pu obtenir des pouvoirs publics une aménioration de tarifs ».

« Si on veut persévérer dans le libre-échange, il faudra qu'ils se mettent dans les mêmes conditions que les concurrents du dehors; or, les Belges paient des salaires de 40 à 60 moins élevés que les nôtres, les Anglais ont d'autres avantages qui représentent une réduction plus importante encore dans le prix de la main d'œuvre ».

M. Drouart de Lézev, le plus ancien des conseillers de la cour de Douai, serait à la veille, dit-on, de donner sa démission pour raison de santé. Il a sollicité, il y a quelque temps, un congé de six mois pour la même cause.

Le tribunal civil de Lille (première chambre), présidé par M. Le Roy, a rendu hier son jugement dans une affaire intentée par le *Credit agricole* contre le syndicat de la faillite de la Société *l'Union des tissages du Nord*. Le syndicat de la faillite refusait au *Credit agricole* possesseur d'environ 4000 actions, d'arriver comme créancier hypothécaire, ces actions n'ayant pas été émises. Il prétendait réserver le privilège aux 1300 actions environ qui se trouvaient entre les mains de tiers.

Le tribunal a admis le *Credit agricole* à participer au passif hypothécaire.

On annonce que le ministre de la guerre vient de mettre aux arrêts de rigueur, le général Moulin qui, comme on le sait, a intenté le procès de la guerre, il sera statué sur le cas du général Moulin qui sera probablement mis en disponibilité.

« Le *Voleur* ajoute que le commandant en chef du 1er corps d'armée a été appelé à Paris et qu'après le rapport qui a été demandé par le ministre de la guerre, il sera statué sur le cas du général Moulin qui sera probablement mis en disponibilité ».

M. le général Lefebvre, commandant le 1er corps d'armée, passera en revue, mardi prochain 18 mars, toutes les troupes de la garnison de Lille.

Les troupes seront en grande tenue de service et sont réunies sur le Champ-de-Mars de la citadelle, à une heure et demie.

La gendarmerie a procédé hier à l'arrestation d'un déserteur nommé Desmette né à Tourcoing, soldat au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie en garnison à Falaise (Calvados).

Les expulsés dont les noms suivent ont été conduits ce matin à la frontière belge : Emile Broux, Eugène Balcan, André Cateau, Félix Dewisme, Ferdinand Verbeyst.

Une jeune pauvre Maria Desirieux, a été arrêtée, hier à Halluin, où elle mendiait. L'enfant est italienne et sans famille.

Dans la nuit de vendredi, un sapeur du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie, Juvigny Perjus, étant allé prendre l'air sur les remparts de la citadelle à Lille, trompé par l'obscurité, a glissé le long du remblai et est tombé dans les fortifications d'une hauteur de 8 à 9 mètres.

Après les constatations de M. le médecin-major de la citadelle, les deux bras fracturés et diverses contusions sur le corps.

On a retiré, dimanche matin, du canal de la Bière, Lille, le cadavre de la veuve Deullein, âgée de 80 ans, qui s'était précipitée, rue des Penitentes. Cette femme était disparue de son domicile depuis le 7 mars dernier au soir. Le corps ne portait aucune trace de violence qui lui faire croire à un suicide. Après les constatations de l'usage, le corps a été transporté à la morgue.

### Convois Funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LALLEMANT, sont priés d'assister à un OBIT SOLENNEL, qui aura lieu à 8 heures, en l'église paroissiale Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 18 mars 1879, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI LALLEMANT, décédé à Roubaix, le 17 février 1879, dans sa vingt-huitième année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de convocation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cours public de Chimie  
Lundi 17 mars, à 8 heures du soir.  
Falsifications de vin, préparation de la bière, falsifications de la bière, analyse, rôle dans l'alimentation.

Cours public de Physique.  
Mardi 18 mars, à 8 heures du soir.  
Théorie des couleurs, classification des couleurs, du contraste simultané et successif des couleurs, application à la peinture, à la teinture, à l'assortiment des nuances dans la fabrication.

### ÉPHÉMÉRIDES TOURQUENNOISES

16-17-18 février 1814. — Nouvel envahissement de la frontière du Nord, par les troupes étrangères.

Le 17, ont lieu un engagement à Roncq, dont l'ennemi eut tout l'avantage.

Le 18, les Allemands entraient à Tourcoing, où ils se cantonnèrent un certain temps. Les sections de Valenciennes, Châmpagnat, à Montceau, ou à Châmpagnat, à Montclair, à Châmpagnat, dirigèrent une partie vers la Champagne où se concentra la suprême lutte de l'Empire expirant. Néanmoins, quelques patrouilles ennemies venaient, de temps à autre, faire des tournées à Tourcoing, afin de contrôler que la coalition était toujours maîtresse du territoire.

Ces patrouilles se livraient parfois à d'excessifs abus de pouvoir. On raconte qu'un jour de tournée, pénétrant dans la salle de la mairie, où les notables étaient en permanence, les soldats allemands la firent évacuer, battonnée au fusil. M. Desrumont, brasseur, fut assez grièvement blessé dans cette affaire.

### Belgique

— LE CRIME DE FORCHIES. — En rapportant, hier, les circonstances dans lesquelles l'arrestation de Nicolas Roland, plus connu sous le nom de FICUS LE PLEUR, a été opérée, nous avons dit que des perquisitions faites dans une certaine maison de Fontaine-Évêque pourraient amener de nouvelles arrestations. En effet, hier soir, les voisins de FICUS LE PLEUR à Courcelles, le mari et la femme, ont été arrêtés et écroués à la prison cellulaire de Charleroi.

Le nombre des arrestations opérées jusqu'ici s'élève donc à 6.

Ce matin, un grand nombre de témoins de Fontaine-Évêque, de Courcelles et de SOUTRY ont été entendus par M. le juge d'instruction.

### FAITS DIVERS

— Dimanche, le père Hyacinthe a fait, à l'église de la Tertulia, une grande conférence sur l'abolition de la confession et du célibat des prêtres.

une récente assemblée générale des électeurs de gauche pour succéder au maire de Douai, vient d'adresser à ses électeurs la circulaire suivante :

Messieurs les électeurs de la première circonscription de l'arrondissement de Douai :

MESSIEURS LES ÉLECTEURS  
M'autorisant de l'appui sympathique de nombre d'entre vous, et de la décision prise dans la réunion électorale du 26 janvier dernier, je viens solliciter de vos libères suffrages le siège que l'entrée au Sénat de l'honorable M. Merlu a fait vacant à la Chambre des députés.

L'honneur est grand que j'ambitionne, je le sais, et je comprends que si vous me le confiez ce ne sera point trop m'acquiescer des devoirs qu'il me créera, de tout mon dévouement à la chose publique.

Mes sentiments politiques vous sont connus. Dans ma vie de député, presque tout entière écoulée parmi vous, ils n'ont point varié; ils ne varient point.

J'ai été, je suis, et je resterai républicain. Aujourd'hui, après une période de 30 années traversée d'épreuves douloureuses et de luttes souvent héroïques, la République, forme gouvernementale essentielle et nécessaire à notre démocratie, est enfin fondée.

Ses destinées sont dans nos mains. Il nous reste à l'affermir.  
La paix conservée.  
Par l'ordre maintenu.  
Par le travail développé.

Il nous reste aussi à l'organiser par le prompt règlement des grandes questions scolaires, militaires, administratives, économiques, qui passionnent si justement le pays.

Des voix éloquentes et autorisées y conviaient récemment vos mandataires. En répondant dans la mesure de mes forces à leur appel patriotique, je n'oublierai point, Messieurs les Électeurs, que, représentant attiré de la région, je me dois tout particulièrement à la défense des intérêts de son agriculture et de ses industries. Je n'y failirai point, et, à cet effet, je réclamerai énergiquement, lors du renouvellement possible des traités de commerce et de la révision des tarifs généraux, le maintien, au moins même l'établissement des droits compensateurs nécessaires pour protéger et défendre, contre la concurrence étrangère, le travail national.

Chez concitoyens,  
Port de mes sentiments qui sont conformes à ceux de la France :

Port de mes intentions qui sont d'accord avec vos intérêts :

J'attends, dans sans quelque confiance, le scrutin, d'où sortira votre décision souveraine.

C. GROUD,  
Membre du Conseil général du Nord, et de la Chambre de commerce de Douai.  
Douai, le 16 mars 1879.

— NOTAI. — Hier, ont été célébrées les funérailles de M. l'abbé Gossin, âgé de 82 ans, prêtre auxiliaire de la paroisse Saint-Pierre.

— AVEUS-LE-COMTE. — Mme la comtesse de Tramecourt, née des Escotais, est décédée en son château de Baly-Fosseux, à l'âge de 89 ans.

Les funérailles seront célébrées lundi. Le corps sera ensuite transporté à Versailles.

Par décret du Président de la République, en date du 15 mars 1879, rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur et des cultes, M. Chapron, sous-préfet de Cambrai, a été nommé préfet du département de la Nièvre, en remplacement de M. Roudinau, nommé préfet du Morbihan.

— CONTRIS. — Par décision du 8 mars courant, et sur la proposition de l'administration des douanes, M. le ministre des finances a ouvert le douane de Comines.

1° L'importation des marchandises taxées à plus de 20 fr. par 100 kilogrammes dénommées dans l'article 8 de la loi du 27 mars 1817.

2° L'importation des papiers, cartons, etc.

3° L'acquiescement des fils de lin ou de chanvre.

— On écrit de Calais :  
« Il y a huit jours, un jeune homme arrivait à Calais et se rendait à l'Hotel du Commerce où il se faisait inscrire sous le nom de Lallemand, voyageur de commerce. Lundi, dans la journée, il annonça qu'il était obligé de partir immédiatement. Il paya sa note et quitta l'Hotel en disant qu'il allait revenir et qu'en conséquence il laissait sa malle. Le maître d'Hotel, n'ayant pas reçu depuis lors de nouvelles du jeune homme, se décida, jeudi soir, à monter dans sa chambre et, en visitant par hasard le secrétaire, y découvrit deux lettres laissées par le voyageur. Dans la première, ce dernier se faisait connaître et disait qu'il voyageait pour une maison d'armes de Bruxelles; dans la seconde il annonçait sa mort ».

« M. le commissaire de police, informé de suite de ce fait, a ouvert une enquête, mais il n'a reçu jusqu'à présent aucun renseignement relatif à ce jeune homme. On attend la réponse de la famille que l'on a fait prévenir ».

— DUNKERQUE. — Les départs pour l'Islande deviennent de plus en plus nombreux : d'ici à une dizaine de jours il ne restera plus dans le port aucun des nombreux navires armés pour la pêche de la morue.

HABERBROUCK. — On annonce le prochain mariage de M. Ernest de la Grange, fils du député d'Haberbrouck avec Mlle de Galmat.

Un bien singulière nouvelle courut jeudi et vendredi à Dourgnies : L'assassin de la petite Noëmi Leroy est connu, disait-on. Il est à l'hôpital à Lille et, se sentant sur le point de mourir, il aurait fait des aveux, suivant les uns; — il se serait confessé, selon les autres et aurait permis au prêtre de faire connaître la vérité.

Nous croyons savoir que rien n'est fondé dans cette nouvelle.

— M. de Pressensé, fils de l'ancien député, vient d'être nommé rédacteur politique au ministère des affaires étrangères.

— Dans la séance de samedi, le Conseil municipal de Paris, considérant sur le rapport de M. Viollet-le-Duc, que la ville de Paris ne trouverait pas dans la possession du palais du Trocadéro des avantages correspondant à la dépense qu'elle serait obligée de faire pour l'approprier à 1,500,000 fr. indépendamment de la somme de trois millions à payer pour l'acquisition, a pris une délibération ainsi conçue : « La ville de Paris cède à l'Etat les terrains occupés par le palais du Trocadéro et ses abords conformément aux termes de la convention du 11 mai 1877 ».

Un